

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 novembre 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2020-11-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière, assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-11-310

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 novembre 2020 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.4 Demande de prolongation à la convention d'aide financière, dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1.**
- 11.3 Résolution pour accepter la démission d'un pompier volontaire au service des incendies.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-311

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020.

Le conseil prend acte.

CORRESPONDANCE.

DESSERTE EN MESURE D'URGENCE.

Le Service d'Intervention d'Urgence civile du Québec (division Drummond) soumet un avis de contribution, sous forme d'une subvention, pour la desserte du territoire de la Ville d'Acton Vale en mesure d'urgence pour l'année 2021, au taux établi à 1.10 \$ par habitant.

Le conseil en prend acte.

Rs.2020-11-312

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MADAME PIERRETTE QUINTAL.

Attendu que madame Pierrette Quintal soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, afin que soit installé un lampadaire dans le nouveau stationnement de la rue Bouvier;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale retient la demande, étudie sa faisabilité, ainsi que ses possibilités et le tout sera discuté en rencontre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À ADHÉRER À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-11-313

RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À UN BAIL DE LOCATION.

Attendu que la résolution 2018-11-381 en date du 5 novembre 2018 autorisait la signature d'entente à intervenir avec messieurs Yves Brunelle et Jérémie Brouard, relative à un bail de location du lot 2 611 273 situé sur la rue St-André;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend mettre fin à ladite entente qui a été signée le 7 novembre 2018;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mettre fin à l'entente intervenue avec messieurs Yves Brunelle et Jérémie Brouard, relative à un bail de location du lot 2 611 273 situé sur la rue St-André et ce, à compter de ce jour;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir avec messieurs Jérémie Brouard et Yves Brunelle, pour mettre fin au bail de location du lot 2 611 273 situé sur la rue St-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-314

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.10 – CONSTRUCTION DU GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.10 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 435 926.80 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.10;

De financer cette dépense de 435 926.80 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.10 – Construction du gymnase multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-315

DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ÉCHÉANCE À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE – VOLET 1.

Attendu qu'une entente de convention d'aide financière dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1, a été signée 19 mars 2019 avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité de la ou des sources d'eau potable;

Attendu qu'à l'article 5 de ladite entente, la date prévue pour le dépôt du ou des rapports d'analyse est au plus tard le 1^{er} décembre 2020;

Attendu que la situation liée à la COVID-19 a fait prendre du retard sur l'échéancier initial au sous-contractant de la Ville et que cette dernière, demande à ce que la date d'échéance soit prolongée au 1^{er} mars 2021;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Qu'en vertu de l'article 17 de ladite entente, la Ville d'Acton Vale demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'autorisation de prolonger la date pour le dépôt du ou des rapports d'analyse au 1^{er} mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2020-11-316

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE TRONÇONS, POUR LES RUES MORGAN, COMPAGNA, NOTRE-DAME, ROY ET BEAUGRAND AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection de certains tronçons de rues;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres public, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

- 3.1 Compréhension du mandat: 10 points
- 3.2 Expérience et qualification de la firme: 20 points
- 3.3 Expérience du chargé de projet: 30 points
- 3.4 L'organigramme et la qualité du personnel de relève: 20 points
- 3.5 Qualité de l'offre de services et échéancier de réalisation : 15 points
- 3.6 Assurance qualité : 5 points

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-317

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-10-2020 au 27-10-2020	131 397.19 \$
• Paiements par AccèsD du 01-10-2020 au 31-10-2020	599 977.49 \$
• Salaires, REER pour le mois d'octobre 2020	118 121.84 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'octobre 2019	278 853.99 \$
Grand Total	1 128 350.51 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-318

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018.

Considérant que la Ville d'Acton Vale est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur RSA sous le numéro COM048522037 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 124 998 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville d'Acton Vale y a investi une quote-part de 9 567 \$ représentant 7.65 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Ville d'Acton Vale confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur RSA pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville d'Acton Vale demande que le reliquat de 88 911.29 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Considérant que la Ville d'Acton Vale s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018;

Considérant que l'assureur RSA pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville d'Acton Vale s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT G-100.1.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no. G-100.1, règlement général de la Ville d'Acton Vale régissant les règles en matière de salubrité, relatives aux nuisances, en matière de sécurité entre autres concernant les animaux, le contrôle de la circulation et les autres activités sur les voies publiques de circulation, en matière de stationnement, pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être de la population;

Dépose le projet du règlement no. G-100.1 intitulé Règlement général de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-11-319

ADOPTION DU RÈGLEMENT 010-2020.

Selon l'avis de motion qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 19 octobre 2020, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 010-2020 « Règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-320

ADOPTION DU RÈGLEMENT 011-2020.

Selon l'avis de motion qui a été donné par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 19 octobre 2020, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 011-2020 « Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-321 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 012-2020.**

Selon l'avis de motion qui a été donné par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 19 octobre 2020, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 012-2020 « Règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-322 **RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.**

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2021;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De renouveler le contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 878 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-323 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ENTRAÎNEURS-CHEF ET ENTRAÎNEURS DU CLUB DE GYMNASTIQUE.**

Attendu que pour faire suite à l'offre d'emploi affiché sur les babillards à l'interne, sur le site internet de la Ville et Facebook, des entrevues ont été faites;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Daphnée Timmons	entraîneur-chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Kelly-Ann Timmons	entraîneur-chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Meredith Nogues	entraîneur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Lily-Rose Nogues	entraîneur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Allyson Vaillancourt	entraîneur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Mari-Ève Fournier	entraîneur-chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Alexandrine Bourassa	entraîneur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Abygaël Laflamme	entraîneur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020
Léonie Pépin	entraîneur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2020-2020

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-324

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Shawn Giguère à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 30 octobre 2020;

De remercier monsieur Giguère pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement *sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la position de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville d'Acton Vale accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-11-326

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'OFFRE DE SERVICES SOUMISE PAR GESTIMATION INC.

Attendu que Gestimation Inc. soumet une offre de services pour effectuer des relevés topographiques pour certains tronçons de rues;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 900 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à Gestimation Inc. pour effectuer des relevés topographiques pour certains tronçons de rues;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau » (FIMEAU).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.

Le stade Léo Asselin est utilisé à pleine capacité et certains soirs, les 5 terrains de la Ville d'Acton Vale sont occupés, dont ceux de la polyvalente qui ne peuvent pas être utilisés pour des parties;

Des parties ont lieu dans des municipalités voisines, afin de pouvoir jouer sous un éclairage, mais ces utilisations sont limitées;

Certains matchs doivent être déplacés à cause de la noirceur hâtive et cela cause des problèmes de gestion des parties en mai et surtout lors des séries du mois d'août et du baseball d'automne (septembre, octobre);

Il y a de plus en plus d'équipes de niveaux Peewee, Bantam, Midget et Senior qui doivent utiliser des terrains plus grands et éclairés et sans compter les demandes de plus en plus nombreuses d'utilisation du stade de Baseball Québec;

L'ABMRA demande à la Ville d'Acton Vale d'installer de l'éclairage sur le terrain extérieur (Acton #2) au stade Léo-Asselin dès que possible.

Le conseil en prend acte.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION D'EAU POTABLE.

Dépôt du rapport annuel « de la gestion d'eau potable » pour l'année 2019.

Le conseil prend acte.

....VARIA.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date